



## Département Communication

### & Relations Extérieures

#### Communiqué de presse N° 14

### L'ONDA se mobilise pour la phase « Aller » Hajj 2014

Dans le cadre de la phase « Aller » Hajj 2014, l'ONDA a mis en place un dispositif visant à garantir le bon déroulement de cette opération.

Les aéroports du Royaume concernés par l'opération Hajj sont mobilisés à partir du 10 septembre 2014 pour accueillir, cette année, les pèlerins qui vont emprunter environ **80 vols spéciaux**, opérés depuis les aéroports de **Casablanca (25), Rabat (17), Marrakech (7), Agadir (7), Fès (7), Tanger (5), Oujda(3), Ouarzazate(4), Errachidia (2), LAAYOUNE (2) et Nador (1)**.

Ainsi, en application de la procédure relative au traitement des pèlerins, visant la facilitation et l'assistance particulière de cette catégorie de passagers, un certain nombre de mesures ont été prises, couvrant notamment, les volets ressources humaines, information et santé, avec, entre autres actions, le renforcement des équipes d'agents d'aérogare dédiés à l'opération, pour orienter, renseigner et assister les pèlerins. La présence plus importante du personnel médical au niveau des Unités Médicales d'Urgence et du Contrôle Sanitaire aux Frontières, avec la mise en place d'un stand pour le contrôle des vaccins par les Services de la Santé Publiques, la distribution de masques et l'encadrement sanitaire des pèlerins.

Outre le volet facilitation du passage, via l'affectation du maximum de guichets de police pour le traitement des vols « Hajj », ainsi que le renforcement des équipements et commodité, à même de garantir le confort des pèlerins.

A noter que le traitement des **vols Hajj au niveau de l'aéroport Mohammed V se fera au Terminal 3 pour l'ensemble des vols spéciaux (charters)**. Pour les Vols Hajj à **l'aéroport Rabat Salé**, le traitement se fera au **Terminal 1**. Quant aux vols Hajj au départ de **l'aéroport de Tanger**, le traitement se fera **au Terminal 1**. Concernant les Vols Hajj à **l'aéroport Oujda Angads**, le traitement se fera au **Terminal 2**. Une signalétique appropriée est mise en place à cet effet.

La préparation de l'opération Hajj dans sa phase « Aller », a été réalisée grâce à la bonne coordination entre les différents intervenants et partenaires dans les aéroports marocains ainsi qu'à la mobilisation de toutes les équipes de l'Office National Des Aéroports.

Aussi, l'ONDA, reste mobilisé à la disposition de son aimable clientèle pour toute information supplémentaire, grâce à son **Centre d'Appel**, spécialement sensibilisé à l'opération Hajj et joignable **7 jours/7 et H24 au : 080 1000 224**.

Nouaceur, le septembre 2014

## **Fiche du Dispositif de l'Opération « Hajj » 2014**

### **Volet Ressources Humaines, information et santé :**

- Renforcement des équipes d'agents d'aérogare dédiés à l'opération « Hajj », pour orienter, renseigner et assister les pèlerins ;
- **Centre d'Appel**, spécialement sensibilisé à l'opération Hajj et joignable **7 jours/7 et H24 au : 080 1000 224**.
- Affectation des agents au niveau des écritoires pour assister les pèlerins à remplir les fiches de police ;
- Présence plus importante du personnel médical ;
- Mise en place d'un stand pour le contrôle des vaccins par les Services de la Santé Publiques ;
- Distribution de masques et l'encadrement sanitaire des pèlerins.

### **Facilitation de passage :**

- Affectation du maximum de guichets de police pour le traitement des vols « Hajj » ;
- Rapprochement au plus près les postes de stationnement des avions des vols « Hajj » aux portes d'embarquement appropriées ;

### **Equipements et commodités aéroportuaires :**

- Mise à disposition d'un nombre suffisant de chariots à bagages ;
- Augmentation du nombre de chaises roulantes et autres facilitations destinées aux passagers aux besoins spécifiques ;
- S'assurer avec les partenaires de l'ouverture permanente de l'ensemble des commodités et commerces (restaurants, cafés, kiosques à journaux, bureaux de tabacs, kiosque de téléphone pharmacie, guichets bancaires de change, etc...) durant le traitement des vols, même à des horaires tardifs ;
- Aménagement des espaces supplémentaires de prière avec la signalisation adéquate.